

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 mars 2024

Date de convocation :
15 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-et-un mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune de L'HUISSERIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean-Pierre THIOT, maire.

Date d'affichage :
15 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 21

Absentes : 02

Pouvoirs : 04

Votants : 25

Secrétaire de séance :
Marie-Ange MARGUERITE

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
Thierry BAILLEUX	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Fabienne LEMONNIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gwendoline BERNARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marie-Ange MARGUERITE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Régis BOUGLÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nicolas MOREL	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Jean-Marc BOUHOURS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Maryvonne OGER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Émily CHATELLIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Chantal PLACÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
André CHAUVIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Monique PORTIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Anthony CIVET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Claire QUINTON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Noëlle DELAHAIE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Éliane RENOARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Valérie FOUCHER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Stanislas SALMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Emmanuel HAMON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Guyène THIBAudeau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fabrice HUMEAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Jean-Pierre THIOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Anne-Marie JANVIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Olivier TRICOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Marc LANDSHEERE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	René VAUCORET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nathalie LE ROUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

Ont donné pouvoir : Thierry BAILLEUX a donné pouvoir à André CHAUVIN, Nicolas MOREL a donné pouvoir à René VAUCORET, Emmanuel HAMON a donné pouvoir à Nathalie LE ROUX, Valérie FOUCHER a donné pouvoir à Anne-Marie JANVIER.

Absent excusé :

Absentes : Émily CHATELLIER, Claire QUINTON

ATTRIBUTION POUR LA MISE A DISPOSITION A LA SOCIETE MAYENNE OMBRIERES D'UNE PARTIE DU TERRAIN DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL POUR LA REALISATION DE TROIS AUVENTS PHOTOVOLTAÏQUES

RAPPORTEUR : MONIQUE PORTIER

Délibération 2024-EDDEV-02-01

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1311-5, L2121-29, L2122-21 ;
Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L2122-1-4 ;
Vu la manifestation d'intérêt spontanée communiquée par la société Mayenne Ombrières par courriel en date du 15 septembre 2023 ;

La commune a ainsi été sollicitée pour l'installation et l'exploitation d'Ombrières sur la parcelle précisée ci-dessous :

Le site du centre technique municipal situé sur la même parcelle cadastrale peut accueillir trois Ombrières photovoltaïques de dimensions :

- Ombrière 1 : 30.83 m x 8.80 m
- Ombrière 2 : 15.98 m x 8.80 m
- Ombrière 3 : 53.67 m x 17.60 m

La puissance installée est de 297 kWc, sur une surface d'environ 1 360 m².

Nom du site	Adresse	Parcelle cadastrale	Superficie	Puissance
Services Techniques	51 la Lande 53970 L'huisserie	Section AO parcelle 0250	1 360 m ²	297 kWc

Vu la délibération n°2023-EDDEV-08-05 du 9 novembre 2023 ;
Vu l'avis de publicité publié le 24 novembre 2023 afin de solliciter l'intérêt de concurrents potentiels pour l'attribution de cette emprise du domaine public ;
Vu l'absence de proposition concurrente à l'expiration du délai de publicité ;
Considérant que la société Mayenne Ombrières a manifesté son intérêt pour réaliser un projet de développement d'énergies renouvelables sur des emprises du domaine public ;
Considérant qu'aucune autre proposition n'a été transmise pour ce projet ;
Considérant que la commune souhaite donner une suite favorable à ce projet ;
Vu l'avis favorable de la commission EDDEV du 11 mars 2024 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Après lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt :

DECIDE d'attribuer à la Société Mayenne Ombrières l'usage des Ombrières en vue de la réalisation de trois ombrières photovoltaïques. (Sous réserve que le conseil d'administration de Mayenne Ombrières valide cet investissement, que le tarif de rachat de l'électricité soit au moins égal à 128.7 €/MWh et que chacun des coûts de raccordements au réseau soient inférieurs à 21 000 €) ;

APPROUVE la mise à disposition du foncier par convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels à la Société Mayenne Ombrières ;

PREND ACTE que pour trois auvents photovoltaïques sur le site des Services Techniques, en contrepartie de la mise à disposition des surfaces identifiées sur le site, Mayenne Ombrières s'engage à verser une redevance annuelle de 50 € sur 30 ans ;

CONFERE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération et notamment exécuter toutes les formalités en résultant, et notamment la signature de la convention d'occupation.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de la commune de L'Huisserie ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

L'Huisserie, le 25 mars 2024

Le maire,
Jean-Pierre THIOU

